



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

## Première Commission

17<sup>e</sup> séance

Jeudi 20 octobre 2011, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Viinanen ..... (Finlande)

*En l'absence du Président, M. AlMutairi (Koweït),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### Points 87 à 106 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et examen et présentation de tous les projets de résolution soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Nous allons tout d'abord entendre les orateurs qui ne se sont pas encore exprimés au titre du groupe des armes classiques. Avant cela, j'aimerais signaler que nous assistons cette année à une augmentation significative du nombre de délégations souhaitant s'exprimer au titre de ce groupe. En conséquence, nous avons pris du retard par rapport à notre programme de travail, puisque nous envisagions initialement d'achever nos délibérations sur le groupe des armes classiques deux jours plus tôt.

Afin de combler ce retard, je prie instamment les délégations de respecter le temps de parole imparti, qui est limité à 10 minutes si elles interviennent en leur nom propre et à 15 minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations. Comme la présidence l'a indiqué précédemment, les délégations sont invitées à présenter une version abrégée de leur déclaration et à fournir

l'intégralité de leur texte pour qu'il soit mis en ligne sur le site Web QuickFirst de la Première Commission.

Nous allons maintenant entendre les orateurs restant sur la liste évolutive d'hier.

**M. Kwon Hae-ryong** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'impact des armes classiques sur le terrain, l'importance des instruments juridiques de réglementation de ces armes n'échappe à personne. Dans les prochains mois se tiendront la quatrième Conférence d'examen des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, la session finale du Comité préparatoire et la Conférence diplomatique pour un traité sur le commerce des armes et le Comité préparatoire et la deuxième Conférence d'examen de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

La Convention constitue un élément essentiel du droit international applicable aux conflits armés. L'adhésion à la Convention et à ses protocoles n'a cessé de croître, mais le nombre d'États parties à la Convention est encore loin de l'adhésion universelle. Nous encourageons les pays qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à cette convention. Le Protocole II amendé de la Convention marque un progrès

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



significatif dans le règlement des questions humanitaires liées aux mines. En tant qu'État partie à ce protocole, la République de Corée attache une grande importance aux initiatives internationales visant à atténuer les souffrances humanitaires causées par les mines. La République de Corée contribue efficacement aux projets de déminage et d'assistance aux victimes sous diverses formes, et poursuivra dans ce sens.

Nous avons besoin que la Convention soit un instrument dynamique qui réponde aux défis humanitaires urgents auxquels nous sommes confrontés. L'adoption et l'entrée en vigueur du Protocole V sur les restes explosifs de guerre ont démontré l'importance de la Convention en tant qu'un instrument évolutif du droit international. La République de Corée est fermement attachée au Protocole V, qui appelle à l'adoption de mesures efficaces concernant les restes explosifs de guerre.

Nous partageons les craintes de la communauté internationale face à l'impact humanitaire de l'emploi irresponsable d'armes à sous-munitions, et nous appuyons le travail réalisé par le Groupe d'experts gouvernementaux de la Convention pour négocier un protocole établissant un strict équilibre entre les considérations d'ordre humanitaire et les intérêts légitimes de sécurité. À cet égard, la République de Corée a participé activement et de façon constructive au Groupe d'experts gouvernementaux, et elle souhaite que la Conférence d'examen, qui se tiendra en novembre prochain, parvienne à des résultats positifs. Au cours de la quatrième Conférence d'examen de la Convention en novembre, il nous faudra revoir nos résultats passés et décider des mesures à prendre dans l'avenir. La République de Corée continuera d'apporter sa contribution au progrès dans la mise en œuvre de la Convention.

Depuis les trois séries de réunions du Comité préparatoire précédent, nous avons assisté à un début de matérialisation du Traité sur le commerce des armes. L'adoption par l'Assemblée générale de résolutions, de mesures de suivi et les délibérations qui se sont engagées au cours des réunions du précédent Comité préparatoire sont une preuve tangible de la reconnaissance irréfutable au niveau mondial de la nécessité de contrôler la prolifération non réglementée des armes classiques. Dans l'intérêt de la communauté internationale, le commerce international des armes classiques doit être réglementé par un instrument juridique contraignant établissant des normes communes pour le transfert des armes classiques. À ce

propos, la République de Corée réitère avec fermeté son soutien aux buts et objectifs du Traité. De l'avis de ma délégation, le Traité doit bénéficier de la participation la plus large possible des pays membres.

Le commerce illicite et la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre menacent gravement la paix et la sécurité de la communauté internationale. Aujourd'hui, le Programme des Nations Unies est le seul instrument mondial réglant les transferts illicites d'armes légères et de petit calibre. Au cours des troisième et quatrième Réunions biennales des États et de la première Réunion d'experts gouvernementaux, nous nous sommes engagés à lutter contre le fléau que constitue le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Ma délégation estime que la deuxième Conférence d'examen sera une occasion unique de faire le bilan des réalisations passées et servira de tremplin en vue de renforcer encore son efficacité. La République de Corée appuie la mise en œuvre effective du Programme d'action et souhaite coopérer étroitement au succès de la deuxième Conférence d'examen.

**M. Najafi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): La République islamique d'Iran, consciente de l'impact du commerce illicite des armes – en particulier des armes légères et de petit calibre – sur des civils sans défense, attache beaucoup d'importance à l'examen, dans le cadre des Nations Unies, de la question des armes classiques par tous les États Membres.

Comme il est stipulé dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), les mesures envisagées doivent prendre en compte les besoins et les intérêts de sécurité de tous les États, reposer sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous les pays et être adoptées de façon équitable et équilibrée afin de garantir le droit à la sécurité de chaque État, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et faire en sorte qu'aucun État ou groupe d'États n'obtienne, à aucun moment, des avantages par rapport à d'autres.

En conséquence, tout instrument relatif aux armes, négocié de façon multilatérale, ouverte et transparente et sur la base du consensus – et, par-dessus tout, à l'abri de toute pression de la part de certains cartels et pays producteurs et exportateurs

d'armes –, devra refléter l'engagement sans équivoque de ses parties de respecter pleinement ces principes et de s'abstenir, notamment en appliquant des mesures unilatérales coercitives, de porter atteinte à ces droits fondamentaux.

De nombreux États membres ont souligné dans leurs déclarations que le commerce illégal des armes légères constituait le problème central en matière de commerce des armes, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Le transfert illégal de nombreuses armes classiques, comme les avions, les navires de guerre, les missiles et les chars, ne doit pas s'effectuer facilement. Par conséquent, toute initiative à cet égard doit tendre principalement à encourager la coordination entre les États afin de prévenir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Le moyen le plus efficace d'y parvenir consisterait à renforcer le Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects plutôt que de créer de nouveaux traités.

Aucun traité sur les armes ne répondra aux souffrances des populations civiles dans des régions sensibles ou en conflit tant qu'il sera axé sur le commerce. L'objectif du processus actuellement en cours ne devrait pas être la poursuite de programmes nationaux ou de politiques régionales exclusifs. Plutôt que d'être un instrument axé sur le commerce et visant à garantir les intérêts commerciaux de certains cartels et pays producteurs et exportateurs d'armes et leurs parts sur le marché mondial, tout accord doit protéger les pays touchés et préserver le droit de chaque État de participer au transfert et au commerce internationaux légitimes des armes classiques pour répondre à ses besoins et intérêts en matière de sécurité et de défense.

L'universalité d'un instrument sur les armes revêt également une importance capitale. Que le commerce des armes classiques au niveau mondial se trouve à plus de 85 % sous la domination d'une poignée d'États suffit à démontrer que la réalisation des objectifs des futurs traités dépendra du nombre de pays exportateurs qui y figureront. L'entrée en vigueur du prochain accord sera donc subordonnée à la validation d'au moins 10 principaux États producteurs et exportateurs d'armes.

De même, en tant que mesure complémentaire, les principaux pays producteurs d'armes doivent s'engager à réduire progressivement leur production d'armes jusqu'à un niveau défini. De l'avis de la

République islamique d'Iran, le Programme d'action des Nations Unies et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre, qui ont été négociés dans le cadre des Nations Unies, qui reposent sur une approche graduelle et qui ont été adoptés par consensus, constituent encore le cadre international fondamental pour le règlement de défis multiformes tels que les armes légères et de petit calibre. Dans ce contexte, nous pensons que la Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action sera le lieu idoine pour examiner les progrès accomplis dans sa mise en œuvre et le renforcement de son efficacité.

Concernant la question des missiles à armement classique, mon pays, qui a fait l'amère expérience de huit années d'une guerre imposée pendant laquelle des Iraniens dans des villes sans défense – parfois même dans la capitale – ont été soumis aux tirs ininterrompus de missiles de la part de Saddam, a été contraint de développer sa propre technologie missilière aux fins de sa légitime défense. Il va sans dire que l'Iran a été le dernier pays de la région à recourir à la technologie des missiles. En même temps, mon pays appuie sans réserve toutes les démarches globales et non discriminatoires visant le règlement de la question des missiles sous tous ses aspects dans le cadre des Nations Unies. Une approche discriminatoire en dehors de l'ONU ne contribuera pas au règlement global de cette importante question. En matière de défense, notre politique est claire et nos missiles à armement classique ont pour unique fonction de défendre notre pays et ne constituent donc pas une menace pour aucun État.

Le système antimissile mis au point par les États-Unis, sous le couvert d'une supposée menace par missiles, ne vise qu'à leur permettre d'exercer leur suprématie sur d'autres puissances dans le voisinage européen et en Extrême-Orient. Rien ne justifie que l'on consacre des milliards de dollars à la mise au point d'un système antimissile dans le sillage de la fameuse guerre des étoiles des années 80, puisque cela ne contribuera en rien à la sécurité des pays hôtes ni à celle d'un pays utilisant ce système. Cela pourrait malheureusement entraîner de nouvelles rivalités armées.

Sur l'invitation du Gouvernement libanais, la République islamique d'Iran a participé, pour la première fois, à la Conférence des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions en qualité

d'observateur. Notre présence à la Conférence de Beyrouth témoigne de notre soutien au peuple libanais, principale victime des bombes à sous-munitions.

Pendant la guerre de 30 jours, l'armée d'invasion a utilisé un grand nombre d'armes à sous-munitions contre des civils au Liban. Selon l'ONU, les avions du régime sioniste ont largué quelque 4 millions de sous-munitions au Sud-Liban pendant cette période. Près d'un million d'entre elles n'ont pas explosé, mettant en péril la vie des populations civiles après la cessation du conflit. Les quantités d'armes à sous-munitions qui ont explosé pendant les trois derniers jours de la guerre de 30 jours, après le cessez-le-feu décrété par l'ONU, ont montré l'irresponsabilité dont a fait preuve ce régime, qui était certain de recevoir le plein appui des États-Unis au Conseil de sécurité pour ses actes illicites.

De nombreux civils, notamment des enfants, ont été tués au Sud-Liban dans l'explosion d'armes à sous-munitions abandonnées après la guerre qui s'est achevée en août 2006. Cette brutalité à l'encontre des populations civiles au Sud-Liban et ensuite à Gaza constitue non seulement une violation grave du droit international, mais contrevient aussi à toutes les normes fondamentales et à l'éthique prévalant dans la société humaine.

Nous approuvons les aspects humanitaires de la Convention sur les armes à sous-munitions. Après une guerre de huit ans imposée à l'Iran, nous avons été confrontés à un immense problème, à savoir la contamination des terres par la présence des mines, armes à sous-munitions et autres vestiges explosifs utilisés par l'armée de Saddam. La présence de plus de 20 millions de mines, bombes à sous-munitions et d'autres explosifs a fait des régions situées dans le sud et l'ouest de mon pays les zones les plus contaminées du monde. Immédiatement après la fin de la guerre imposée, la République islamique d'Iran a procédé au nettoyage des régions contaminées. En raison d'incidences sur la sécurité en matière de désarmement liées aux réglementations régissant les aspects des armes à sous-munitions, nous pensons que ces réglementations devraient être conclues dans un contexte multilatéral et dans le cadre de l'ONU.

À l'évidence, une convention régissant les différents aspects des armes à sous-munitions devrait, pour être efficace, mentionner les principaux protagonistes dans ce domaine. Si une convention sur les armes à sous-munitions ou d'autres armes perfectionnées ne mentionne pas les principaux

producteurs ou détenteurs de ces armes, elle risque naturellement de manquer d'efficacité. À cet égard, des armes à sous-munitions ont été utilisées à grande échelle ces dernières années en Iraq et en Afghanistan. De 2001 à 2002, les puissances occupantes ont largué quelque 250 000 armes à sous-munitions en Afghanistan et leurs troupes ont utilisé quelque 2 millions d'armes à sous-munitions pendant les trois premières semaines de l'invasion de l'Iraq en 2003. Tant que les principaux producteurs et utilisateurs de ces armes agiront en dehors des règles internationalement convenues, l'avenir de ladite Convention, son universalité et son efficacité resteront incertains.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que nous appuyons sans réserve la déclaration prononcée au titre de ce groupe par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir [A/C.1/66/PV.16](#)).

**M. Thalassinós** (Panama) (*parle en espagnol*) : Puisque j'interviens pour la première fois au cours de la présente session de la Première Commission, je tiens tout d'abord à féliciter le Président pour l'important travail qu'il accomplit à la tête de la Commission. Mes félicitations s'adressent également aux membres du Bureau.

La République panaméenne soutient sans réserve les efforts déployés en vue d'aboutir à un traité sur le commerce des armes, car un tel instrument contribuerait à promouvoir et renforcer le commerce des armes et à prévenir tout risque de déstabilisation de la paix et de la sécurité internationales. La politique étrangère de mon pays repose sur le désarmement et la non-prolifération des armes classiques. C'est pourquoi nous ne cessons d'appuyer les initiatives dans ce sens au sein des instances internationales, régionales et sous-régionales. Le Panama se rallie aux États qui préconisent un traité sur le commerce des armes en tant qu'instrument juridiquement contraignant conçu pour établir des règles internationales communes pour l'exportation, l'importation et le transfert des armes classiques.

La conclusion d'un traité sur le commerce des armes serait l'aboutissement d'un processus visant à mettre fin au commerce illicite et au transfert irresponsable d'armes, qui ont de graves incidences sur les plans social, humanitaire et économique pour nombre de nos pays. Nous observons chaque année une augmentation du nombre des victimes humaines résultant du trafic illicite des armes légères et de petit

calibre. Dans le contexte actuel, la communauté internationale fait face à de nombreux défis dans le domaine du commerce des armes classiques, il est par conséquent indispensable de lutter contre le détournement de ces armes, notamment au profit d'activités illicites.

Le Panama est parfaitement conscient de la menace que le trafic illicite des armes légères et de petit calibre représente sur les plans régional et mondial. Face à la complexité du problème, des mécanismes doivent être mis en place pour contrôler ce commerce illicite. Dans cet esprit, le Panama a salué l'adoption du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Mon pays juge nécessaire de mettre en œuvre des instruments nationaux et internationaux visant à permettre aux États de procéder à l'identification, en temps opportun, des armes légères et de petit calibre circulant de façon illicite.

À ce propos, j'ai le plaisir d'annoncer aux membres de la Commission que le Gouvernement panaméen a renforcé son dispositif juridique en promulguant une nouvelle loi sur les armes – la loi n° 57 du 27 mai 2011, intitulée « Loi sur les armes à feu, munitions et matériels connexes ». Ce dispositif juridique régleme les activités des intermédiaires en matière de commerce des armes légères et de petit calibre, établit un registre des armes nouveau, moderne et efficace et un marquage obligatoire de ces armes, régleme la délivrance des licences et autorisations d'intermédiation, ainsi que l'application de sanctions pour toutes activités illicites de la part d'intermédiaires ayant lieu sous la juridiction et le contrôle de l'État panaméen, et encourage la remise des armes légères et de petit calibre acquises de façon illicite.

De même, cette loi fixe un cadre juridique pour la réglementation de la propriété, de la possession, de l'importation et de l'exportation, du commerce et de l'achat, du stockage, de l'intermédiation, du transport et du trafic des armes, munitions et matériels connexes par des particuliers. Cette loi répond à la nécessité de moderniser et d'harmoniser les règles actuelles dans ce domaine, ainsi qu'aux réalités sociales et commerciales qui exigent une réglementation nouvelle et adaptée aux besoins socioéconomiques de notre pays et à sa sécurité nationale.

Grâce à cet instrument juridique, la République du Panama est tout à fait en mesure de s'acquitter

pleinement des obligations qui lui incombent au titre des instruments internationaux qu'elle a ratifiés pour endiguer le fléau de la violence armée et promouvoir la paix et la sécurité en Amérique latine et à travers le monde.

Avant de terminer, mon pays tient à exprimer son appui sans réserve au travail accompli par le Président du Comité préparatoire de la prochaine Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Nous exprimons à nouveau notre gratitude à l'Ambassadeur Roberto García Moritán pour la façon dont il dirige le Comité préparatoire. Le document présenté par l'Ambassadeur García Moritán est transparent et renferme tous les éléments nécessaires au lancement de négociations portant sur un traité sur le commerce des armes.

**M<sup>me</sup> Mongwa (Botswana)** (*parle en anglais*) : Ma délégation partage l'inquiétude suscitée par le travail important qu'il reste à accomplir dans le domaine de la maîtrise des armes classiques pour faire du monde un lieu plus sûr. Le règlement du problème lié au commerce des armes légères et de petit calibre revêt une importance particulière pour le Botswana et le reste de l'Afrique.

L'utilisation d'armes légères et de petit calibre illicites dans les crimes violents – y compris le vol, la criminalité organisée et les actes de piraterie –, figure parmi les principales causes d'insécurité dans notre région. En d'autres termes, cette catégorie d'armes fait peser une lourde menace sur les pays de la région et compromet leurs efforts pour atteindre un développement économique et social durable, notamment leur intégration régionale. Il est par conséquent nécessaire de mettre en œuvre une coopération plus forte et plus solide en vue de prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères et de petit calibre aux niveaux régional et national.

Dans ce contexte, le Botswana reste pleinement attaché à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, ainsi qu'aux mesures arrêtées par les instruments régionaux et internationaux juridiques, parmi lesquels la Déclaration de Bamako sur la position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites d'armes légères et le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Le Botswana accueille également avec satisfaction les mesures prises par le système des Nations Unies et d'autres partenaires intéressés, qui visent à accroître l'assistance et la coopération internationales. Nous notons en particulier l'appel lancé aux donateurs pour qu'ils fournissent une assistance technique et financière en vue de faciliter le transfert de technologie et l'aide à la mise en œuvre des accords, ainsi que le recours aux organisations régionales et sous-régionales pour permettre la mise en place d'une coopération efficace au sein des régions et entre elles. À cet égard, une assistance et une coopération internationales renforcées demeurent cruciales, notamment dans des domaines comme le contrôle des frontières, le marquage et l'archivage.

Nous encourageons également la poursuite des efforts tendant à la mise en œuvre de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre, y compris par la mise en place de mécanismes de suivi et leur renforcement. Le processus visant à favoriser l'adéquation entre les ressources et les besoins est également important, car il permet l'exécution efficace et complète de projets identifiés, susceptibles de faire avancer encore les objectifs du Programme d'action. Ma délégation salue le rôle important joué par des initiatives, comme celle du Groupe des États intéressés par des mesures de désarmement concrètes, qui visent à promouvoir la mise en œuvre d'accords de désarmement pertinents, y compris le Programme d'action.

Le Botswana note avec satisfaction la convocation en mai dernier de la Réunion d'experts gouvernementaux sur les armes légères, au cours de laquelle des experts de haut niveau en matière d'application de la loi ont échangé leurs vues sur les défis et les possibilités liés à la mise en œuvre du Programme d'action. Cette réunion a fourni un cadre utile pour l'élaboration de nouvelles stratégies et de nouveaux outils destinés à résoudre les difficultés actuelles et futures dans l'exécution du Programme d'action.

De ce point de vue, ma délégation estime qu'elle contribue utilement à la Conférence de 2012 chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous espérons que, pendant le processus d'examen, la

question des moyens nécessaires à sa mise en œuvre occupera une place prépondérante dans l'ordre du jour.

Nous tenons donc à saisir cette occasion pour féliciter S. E. l'Ambassadrice Ogwu, Représentante permanente du Nigéria et Présidente désignée de la Conférence d'examen. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de sa tâche. Je l'assure du soutien et de la coopération de ma délégation.

Le Botswana attache également beaucoup d'importance à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes en 2012. Nous espérons qu'il sera un instrument exhaustif, équilibré et juridiquement contraignant établissant les normes internationales communes les plus strictes pour le transfert des armes classiques. Nous exprimons notre gratitude à l'Ambassadeur García Moritán pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé le processus préparatoire en vue d'un traité sur le commerce des armes. Ma délégation espère que nous parviendrons à régler toutes les questions en suspens dans la négociation d'un traité sur le commerce des armes sans compromettre son efficacité en tant qu'instrument essentiel pour empêcher que des armes soient acquises de façon illégale ou par des individus qui s'en serviraient pour commettre des actes criminels ou perpétrer des atrocités contre des personnes sans défense.

**M. Sokveng Ngoun** (Cambodge) (*parle en anglais*): Le Cambodge fait sienne la déclaration prononcée hier sur cette question par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir [A/C.1/66/PV.16](#)).

Le Cambodge est convaincu que les armes classiques menacent toujours la paix et la stabilité régionales et internationales. Il ne fait aucun doute que l'impact négatif de ces armes est immense, car elles frappent sans discrimination des vies humaines. Elles ont un impact négatif à long terme sur la vie humaine et sont un frein au développement socioéconomique. Le Gouvernement royal du Cambodge est fermement résolu à traiter le problème des armes classiques.

Comme de nombreux autres pays dans le monde, le Cambodge a été le théâtre d'un conflit alimenté par les armes légères et de petit calibre. Le Cambodge appuie sans réserve le Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui constitue la pierre angulaire des efforts destinés à régler la question des armes classiques. J'aimerais rappeler que le Royaume du Cambodge a

adopté le Programme d'action des Nations Unies en 2001 et n'a cessé depuis lors de s'y conformer. En outre, le Cambodge a joué un rôle prépondérant dans les initiatives visant le contrôle des armes classiques. Il a organisé plusieurs séminaires sur les armes légères et de petit calibre en relation avec le Programme d'action des Nations Unies et promulgué une loi relative à la gestion des armes, des explosifs et des munitions.

Mon pays attend avec intérêt la convocation en 2012 de la Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, car elle sera l'occasion de renforcer encore la mise en œuvre du Programme.

Les mines et les restes explosifs de guerre sont les tueurs les plus silencieux et aveugles d'hommes, de femmes, d'enfants et même d'animaux. Le problème du Cambodge en ce qui concerne les mines et les restes explosifs de guerre est la conséquence d'une longue période de conflits régionaux et internationaux dont le pays a été le théâtre du milieu des années 60 jusqu'à la fin de 1998. La nature des mines et des restes explosifs de guerre enfouies au Cambodge est extrêmement complexe. Les régions du nord-ouest, qui longent la frontière avec la Thaïlande, sont lourdement touchées, tandis que d'autres régions du pays, principalement à l'est, sont considérées comme étant modérément parsemées de mines, et notamment de restes explosifs de guerre.

Le Gouvernement royal du Cambodge sait précisément comment se débarrasser de la menace représentée par les mines antipersonnel et s'emploie à diminuer les risques inhérents aux mines anti-char et aux restes explosifs de guerre. Le pays s'efforce également de promouvoir les droits des survivants des mines et des restes explosifs de guerre et de leurs communautés, en mettant en œuvre le projet ambitieux de garantir une vie sûre aux hommes, aux femmes et aux enfants, de garantir un environnement sûr pour les activités de développement et d'assurer une coordination plus rationnelle et efficace des services, de l'assistance et de l'utilisation des ressources consacrées à la lutte antimines.

Il convient de souligner que la responsabilité de l'État et la coopération de ses partenaires sont essentielles si l'on veut s'attaquer efficacement au problème des mines et des restes explosifs de guerre. Jusqu'à aujourd'hui, le Cambodge et ses partenaires

ont répondu avec succès aux impératifs humanitaires et de développement en retournant plusieurs milliers d'hectares de terres contaminées appartenant à des communautés. Le Cambodge adresse ses profonds remerciements à la communauté internationale pour le soutien important qu'elle a apporté, ces deux dernières années, à son programme antimines et s'enorgueillit de partager avec d'autres pays son expérience en matière de déminage.

En qualité d'État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Cambodge s'efforce sans relâche de débarrasser le pays des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre qui s'y trouvent et demeure résolu à promouvoir la stabilité et le désarmement aux niveaux régional et international. À cet égard, le Cambodge fait participer des milliers de soldats démineurs aux différentes missions de maintien de la paix des Nations Unies, comme la Mission des Nations Unies au Soudan.

De même, afin de mieux faire comprendre l'impact des mines et d'évaluer les progrès accomplis et les défis restants dans le règlement du problème des mines, le Cambodge accueillera la onzième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui se tiendra à Phnom Penh à la fin du mois prochain.

Bien que nous ayons beaucoup progressé, avec 157 États qui ont adhéré au Traité, avec de vastes étendues de terres nettoyées, des millions de mines détruites et, plus important, une baisse considérable des victimes, nous sommes encore loin de l'objectif final d'un monde exempt de mines. Nous nous réjouissons par avance d'accueillir à Phnom Penh l'ensemble des États, qu'ils soient parties ou non au Traité, et nous espérons que les délégations seront porteuses de bonnes nouvelles concernant les avancées récentes et les nouvelles mesures prises en faveur de l'adhésion à la Convention ou de sa mise en œuvre.

Cette année, le Cambodge, avec l'Albanie et la Norvège, parraine le projet de résolution annuel de l'Assemblée générale sur la Convention d'interdiction des mines. Des projets de résolution analogues ont reçu un soutien important ces dernières années. Nous espérons qu'il sera encore plus important cette année, dans l'intérêt de l'objectif humanitaire d'un monde exempt de mines.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'achever la liste des orateurs restants au titre du groupe 4, « Armes classiques ». Avant d'en venir au groupe 5, je vais donner la parole aux orateurs qui souhaitent s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse.

**M<sup>me</sup> Adamson** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'interviens dans l'exercice du droit de réponse afin de réagir à la déclaration prononcée hier, dans le cadre du droit de réponse, par le représentant de l'Argentine.

Le Royaume-Uni n'éprouve aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, et les zones maritimes adjacentes. Notre position concernant la souveraineté sur les îles Falkland est justifiée par le principe de l'autodétermination, consacré par la Charte des Nations Unies. Il ne saurait y avoir de négociations portant sur la souveraineté sur les îles Falkland tant que leurs habitants n'en auront pas exprimé le souhait. Les habitants de cette île font périodiquement savoir qu'ils ne veulent ni perdre la souveraineté britannique ni devenir indépendants.

**M<sup>me</sup> Poroli** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Concernant la déclaration que vient de faire le Royaume-Uni dans l'exercice du droit de réponse concernant la question des îles Malvinas, la délégation argentine réitère dans tous ses termes la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères, du commerce international et des cultes de la République d'Argentine devant la quatrième Commission (Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation).

Le Gouvernement argentin rappelle que les îles Malvinas, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, ainsi que les espaces maritimes environnants font partie intégrante du territoire national argentin. Elles sont occupées illégalement par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et font l'objet d'un conflit de souveraineté entre les deux pays. Ce fait est attesté par diverses organisations internationales.

Leur occupation illégale par le Royaume-Uni a conduit à l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21, 41/40, 42/19 et 43/25, qui toutes reconnaissent l'existence d'un conflit de souveraineté sur les îles Malvinas et exhortent les Gouvernements de la République d'Argentine et du Royaume-Uni à

reprendre les négociations en vue de parvenir, dans les meilleurs délais, à une solution pacifique et durable de ce différend. Pour sa part, la Commission spéciale sur la décolonisation a souligné à maintes reprises sa position à cet égard, très récemment au travers de la résolution adoptée le 21 juin dernier. De même, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a adopté, en 2011, une nouvelle déclaration, rédigée dans les mêmes termes, sur cette question.

L'Argentine regrette que le Gouvernement britannique déforme des faits historiques dans le but évident de faire oublier son invasion de 1983, laquelle fait l'objet d'une protestation continue et répétée de la part de l'Argentine. Ces atermoiements témoignent également de l'incertitude du Royaume-Uni concernant ses prétendus droits sur les îles Malvinas.

L'Argentine rappelle que la libre détermination des peuples, seul principe sur lequel le Royaume-Uni prétend faire reposer ses supposés droits – et qu'il stipule exclusivement dans le cas des îles Malvinas –, est tout à fait sans précédent et ne s'applique pas au différend entre les deux pays concernant la souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud.

Dans le même ordre d'idée, l'Argentine regrette que le Royaume-Uni continue, de façon irresponsable, à susciter des attentes chez les habitants des îles Malvinas, fondées sur l'appropriation illicite des ressources naturelles de l'Argentine, en violation flagrante du droit international et en contradiction avec les déclarations des organisations internationales. À cet égard, nous rappelons que les intérêts des habitants de ces îles et leur mode de vie font l'objet d'une surveillance appropriée, respectivement, par le biais des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Constitution de la République d'Argentine. La République d'Argentine réaffirme son droit souverain sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, ainsi que sur les zones maritimes adjacentes, qui font partie intégrante du territoire national de l'Argentine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Conformément à notre programme de travail, nous allons maintenant entamer le débat thématique sur le groupe 6, « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale ».

**M. Wang Qun** (Chine) (*parle en chinois*) : Le XXI<sup>e</sup> siècle est celui de l'information. L'information et la technologie cybernétique représentent un outil de

productivité avancé. Leur développement rapide et leur rayonnement ont donné un élan considérable au développement économique et social ainsi qu'au progrès de la civilisation humaine. Elles ont modifié en profondeur la vie des peuples et la façon de travailler de la société humaine. L'information et le réseau cybernétique sont devenus des infrastructures essentielles pour tous les pays du monde.

Si les pays bénéficient des avantages immenses apportés par l'information et le réseau cybernétique, ils s'estiment également plus vulnérables en termes de sécurité du fait de l'interconnexion qui existe entre l'information et le réseau cybernétique et les multiples sources de menaces et de dangers potentiels en matière d'information et de cyberspace.

Ces dernières années, outre la vulnérabilité de sa propre information et de son réseau cybernétique, la Chine a fait l'objet d'attaques croissantes venues de l'étranger, qui ont causé des dommages considérables. Aujourd'hui, la Chine est une des principales cibles des attaques cybernétiques. Cette situation nous a permis de comprendre que, du fait de l'interconnexion entre l'information et le réseau cybernétique, les pays du monde font désormais partie d'une communauté au destin commun, à laquelle ils sont indissociablement liés pour leur sécurité. Par conséquent, le maintien de la sécurité de l'information et du cyberspace signifie le maintien de la sécurité de l'ensemble de la communauté internationale, et pas seulement d'un pays.

Aujourd'hui, la sécurité de l'information et du cyberspace constitue un défi majeur et non traditionnel pour la communauté internationale en termes de sécurité. Une réponse efficace à ce défi est devenue un élément important de la sécurité internationale et un thème majeur de la diplomatie multilatérale en matière de maîtrise des armements.

La communauté internationale doit, de l'avis de la Chine, appréhender cette question d'un point de vue nouveau, celui d'une communauté au destin commun, et œuvrer à l'instauration d'une information et d'un cyberspace pacifiques, sûrs et équitables. Pour ce faire, il convient d'appliquer les cinq principes suivants.

Premièrement, le principe de paix. Dans l'histoire contemporaine, l'humanité a connu deux guerres mondiales et s'est parfois trouvée au bord d'une guerre nucléaire. À l'ère de l'information, nous ne devons pas raviver les schémas traditionnels consistant, dans un premier temps, à souffrir des affres de la guerre et à

apprendre à chérir la paix, dans un second temps. La communauté internationale doit mettre en œuvre une diplomatie préventive active et encourager l'usage de l'information et de la technologie cybernétique pour faire progresser le développement économique et social et le bien-être des peuples, et préserver la paix, la stabilité et la sécurité internationales.

Les pays doivent s'engager à ne pas utiliser l'information et la technologie cybernétique pour mener des activités hostiles au détriment de la paix et de la sécurité internationales, à ne pas développer non plus des armes de l'information, des armes cybernétiques et des techniques connexes. Parallèlement, les pays ont le droit et la responsabilité, conformément à leurs lois et réglementations nationales respectives, de protéger leur information, leur cyberspace et l'infrastructure fondamentale de l'information contre les menaces, les perturbations, les attaques et le sabotage. Les pays doivent veiller à ce que l'information et le cyberspace ne deviennent pas un nouveau champ de bataille, prévenir une course aux armements dans l'information et le cyberspace et régler les différends à cet égard de façon pacifique et par la voie du dialogue.

Deuxièmement, le principe de souveraineté. Les États souverains sont les principaux acteurs d'une gouvernance internationale efficace de l'information et du cyberspace. Dans ce domaine, nous devons respecter la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et les autres principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les règles universelles fondamentales régissant les relations internationales.

Les pays doivent agir de façon responsable et constructive dans le domaine de l'information et du cyberspace, adopter de multiples approches pour assurer une gestion plus efficace à cet égard, l'objectif étant la mise en place d'un système national de gestion, global et intégré, reposant, notamment, sur des règles juridiques strictes, l'autodiscipline des industries, des garanties de sécurité et une éducation sociale. Tout en assurant le développement harmonieux et l'utilisation efficace de l'information et du cyberspace, il est également indispensable de veiller à ce que l'information et la technologie cybernétique ne se transforment pas en un nouvel outil d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays.

Troisièmement, le principe d'équilibre entre la liberté et la sécurité dans la circulation de

l'information. Tout en respectant pleinement les droits et la liberté de tous les décideurs en matière d'information et de cyberspace, les pays doivent défendre la primauté du droit afin de maintenir l'ordre dans l'information et le cyberspace. La primauté du droit doit être la voie à suivre pour les activités en matière d'information et de cyberspace. En outre, la pratique de la politique de la force au sein du cyberspace, au nom de la liberté numérique, est intolérable.

Quatrièmement, le principe de coopération. Compte tenu du fait que l'information et les réseaux cybernétiques sont étroitement liés entre eux et relèvent de juridictions souveraines différentes, aucun pays n'est capable de gérer lui-même sa propre information et son propre commerce cybernétique, encore moins d'assurer son information et sa sécurité cybernétique. Cette tâche exige de tous les pays qu'ils s'emploient à renforcer davantage les échanges et la coopération au niveau international.

Cinquièmement, le principe du développement équitable. Les pays développés doivent aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière d'information et de technologie cybernétique et réduire la fracture numérique afin de leur permettre de partager les fruits du développement de l'information et de la technologie cybernétique, dans ce monde globalisé et à l'ère de l'information, et de favoriser un modèle de développement vraiment équitable et universel.

En cette ère de l'information, l'autoroute de l'information s'étend à la quasi-totalité des régions du globe. Il est néanmoins inquiétant qu'aucune règle globale n'existe pour réglementer cet espace virtuel caractérisé par un trafic très important. En conséquence, l'information et le cyberspace sont constamment le théâtre d'incidents de trafic, dont le coût et l'impact sont chaque fois plus importants. Par conséquent, il est urgent d'élaborer des normes et des règles internationales régissant les activités en matière d'information et de cyberspace pour garantir le maintien de la sécurité de l'information et du cyberspace des différents pays.

En tant qu'organisation internationale la plus universelle et la plus reconnue, l'Organisation des Nations Unies constitue l'instance la mieux à même de formuler de telles normes et règles. En septembre, la Chine, de concert avec l'Ouzbékistan, la Russie et le Tadjikistan, a présenté à la présente session de

l'Assemblée générale un code de conduite international pour la sécurité de l'information (A/66/359, annexe) en vue d'initier un processus ouvert et transparent pour l'élaboration, dans le cadre des Nations Unies, de normes et de règles internationales pour la sécurité de l'information et du cyberspace qui, nous l'espérons, incitera les pays à agir de façon responsable et constructive dans le domaine de l'information et du cyberspace et de répondre aux préoccupations de toutes les parties de manière équilibrée. Nous accueillons volontiers les commentaires et les propositions des États Membres de façon que le code reflète le mieux possible les préoccupations de chaque partie.

L'information et le réseau cybernétique sont étroitement liés entre eux, les distances entre les pays se résumant en microsecondes dans la plupart des cas. Travaillons ensemble pour renforcer davantage nos échanges et notre coopération dans le domaine de la sécurité de l'information et du cyberspace et aboutir rapidement à un consensus sur ce code, afin de bâtir une information et un cyberspace plus pacifiques, sûrs et équitables. Travaillons ensemble pour faire en sorte que les avantages découlant de l'information et de la technologie cybernétique soient plus tangibles en matière de développement et soient davantage mis au service de la paix mondiale et du bien-être de l'humanité.

**M. Woolcott** (Australie) (*parle en anglais*) : Comme d'autres États Membres, l'Australie éprouve un intérêt grandissant pour le cyberspace en tant que cadre fondamental pour les échanges commerciaux, intellectuels et sociaux. L'Australie approuve le lancement d'un dialogue international sur le développement de normes internationales pour la cybernétique. Ce dialogue est nécessaire, car l'examen au niveau international des questions de cybernétique manque actuellement de cohérence. Il faut reconnaître que ce type de dialogue est difficile à instaurer dans le cadre des Nations Unies, car le sujet, dans ses multiples dimensions, ne s'accorde pas avec la structure des commissions de l'Assemblée générale. Le cyberspace couvre un vaste éventail de questions, dont quelques-unes seulement ont trait à la sécurité internationale et aux travaux de la Première Commission.

Nous savons tous que l'élaboration de normes internationales est une entreprise à long terme. Nous nous attendons à ce que la tâche consistant à élaborer des normes internationales pour le cyberspace soit

particulièrement ardue. Nous avons besoin d'un débat équilibré et efficace qui fasse une distinction entre les différentes questions de cybernétique et identifie une voie internationale appropriée pour chacune d'entre elles au sein du système des Nations Unies. L'Australie juge cela possible.

L'Australie souhaite saisir cette occasion pour établir clairement ses principes concernant les questions de cybernétique. L'Australie part de l'idée que le droit international actuel, y compris les lois relatives au recours à la force et le droit humanitaire international, s'applique aux aspects internationaux de sécurité du cyberspace. Il faut tenir compte de ce corpus juridique. Il doit être soutenu et développé car il intéresse la cybernétique.

Deuxièmement, les notions et les termes employés s'agissant de cette question sont pour la plupart imprécis ou difficilement compréhensibles. Une compréhension commune entre les États Membres est indispensable à un dialogue fructueux. Il est absolument nécessaire d'engager un travail très fondamental dans ce domaine.

Troisièmement, l'Australie appuie le cadre de gouvernance pluripartite actuel pour l'Internet et n'approuve pas le contrôle de l'Internet par les gouvernements. Le secteur privé, qui construit et détient la majeure partie de l'Internet, détermine son succès.

Enfin, l'Australie est attachée à la liberté de parole et à la liberté d'expression. Ces droits sont protégés par la législation internationale sur les droits de l'homme. Nous devons absolument nous efforcer d'interpréter ces droits sur la base des lois nationales de chaque État.

Comme nous l'avons indiqué, un dialogue international peut permettre de préciser quels moyens la communauté internationale doit utiliser pour élaborer des normes pour le cyberspace. Pour cette raison, l'Australie espère que la Conférence internationale sur le cyberspace, qui se tiendra à Londres en novembre prochain, conviendra d'un ordre du jour international sur la cybernétique. L'Australie espère également que le groupe d'experts gouvernementaux, qui sera établi en 2012 en vertu de la résolution 65/41, contribuera à l'examen de cette question en s'appuyant sur le consensus réalisé sur le rapport de 2010 du Groupe d'experts gouvernementaux.

Avant d'achever mon propos, je tiens à saisir cette occasion pour me féliciter de l'annonce faite hier,

selon laquelle le Burundi est devenu le 165<sup>e</sup> État partie à la Convention sur les armes biologiques. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'adhésion du Mozambique à la Convention en mars et de la tenue en décembre prochain de la Conférence d'examen. Une Convention plus universelle signifie une Convention plus forte, et l'Australie espère que les États qui ne se sont pas encore joints à la Convention le feront dans les meilleurs délais.

**M. Amano** (Japon) (*parle en anglais*): Le Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) souligne l'importance de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération en tant qu'instrument utile et efficace pour instaurer un monde sans armes nucléaires. Dans le plan d'action figurant dans le Document final, la Conférence d'examen du TNP encourage également tous les États à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/57/124) relatif à l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération conduite en 2002 par le Groupe d'experts gouvernementaux, dont le Japon est membre. À cette fin, le Japon continuera d'apporter son concours aux efforts visant à promouvoir l'éducation dans le domaine du désarmement.

Seul État à avoir subi des bombardements atomiques, le Japon a entrepris de transmettre aux peuples du monde, dans le cadre de ses activités d'éducation en matière de désarmement, l'expérience d'Hiroshima et de Nagasaki et d'insister sur l'importance de la paix. L'année dernière, le Japon a lancé un programme de nomination des *hibakusha* – survivants des bombardements atomiques – en tant que communicateurs spéciaux pour un monde sans armes nucléaires. Ce programme a pour principal objectif de transmettre aux peuples du monde, notamment aux nouvelles générations, l'expérience vécue des *hibakusha*.

Jusqu'à présent, 39 communicateurs spéciaux ont participé à 21 manifestations à travers le monde. Dans ce contexte, le Japon organisera, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, des manifestations parallèles pendant la Semaine du désarmement des Nations Unies, du 24 au 30 octobre. La première de ces manifestations, qui aura lieu le mardi 25 octobre, sera consacrée à la présentation des communicateurs spéciaux et à la proclamation des gagnants du concours

« Poésie pour la paix ». À cours de la seconde manifestation, qui aura lieu le mercredi 26 octobre, deux communicateurs spéciaux témoigneront de ce qu'ils ont vécu et en débattront avec le public. Nous invitons tous les États Membres et la société civile à participer à ces événements.

Le Japon s'emploie également à diffuser plus largement les témoignages des *hibakusha*. Leurs témoignages ont été traduits en anglais et dans d'autres langues et sont accessibles sur le site Web du Ministère des affaires étrangères du Japon. À cet égard, nous saluons les efforts du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies pour maintenir et actualiser son site Web « Éducation en matière de désarmement : ressources pédagogiques ». Dès le mois de septembre, il a été traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU. En outre, les témoignages précités ont également été mis en ligne sur ce site Web.

Le Japon travaille en étroite coopération avec l'ONU dans le domaine de l'éducation en matière de désarmement. Premièrement, chaque année depuis 1983, le Japon a l'honneur d'accueillir des participants au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement. Vingt-cinq boursiers, qui sont parmi nous aujourd'hui en Première Commission, se sont rendus à Hiroshima et Nagasaki pour découvrir la réalité des terribles ravages causés par les bombardements atomiques.

Deuxièmement, chaque année depuis 1989, le Japon accueille la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement dans une ville différente du Japon. Cette année, la Conférence s'est tenue en août dans la ville de Matsumoto. Des échanges fructueux ont eu lieu entre les participants et la Conférence a été couronnée de succès.

Par-delà notre coopération avec l'Organisation des Nations Unies, nous allons nous employer à encourager activement l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération auprès des membres de l'Initiative pour le désarmement et la non-prolifération. L'année prochaine marquera le dixième anniversaire du rapport du Secrétaire général sur l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous invitons tous les États Membres, les organisations internationales pertinentes et la société civile à renouveler leur attachement à la mise en œuvre des recommandations figurant dans ce rapport. À ce propos, il peut s'avérer opportun à cette occasion de

procéder à un nouvel examen de ces recommandations et à leur actualisation.

Enfin, aucun programme d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ne peut réussir sans la participation de tous les acteurs concernés, et chaque occasion, grande ou petite, doit être saisie pour mener à leur terme les initiatives entreprises dans le cadre de ces activités. Pour sa part, le Japon continuera de coopérer avec la société civile afin d'arrêter des mesures concrètes et de contribuer positivement aux initiatives menées aux niveaux régional, national et international en faveur de la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution [A/C.1/66/L.39](#).

**M. Gumbi** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud est attachée à un système international fondé sur des règles et au renforcement de la gouvernance multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements. En ce qui concerne le mécanisme de désarmement, il semble que l'absence continue de progrès substantiels en matière de désarmement crée une impatience croissante, et chacun admet que la situation doit changer.

Dans ce contexte, un sentiment général de découragement a entouré la réunion organisée par le Président de l'Assemblée générale, en juillet dernier. Cette réunion a reflété également les positions divergentes des États sur la façon de surmonter l'impasse dans laquelle se trouvent les instances multilatérales de désarmement. Si nous sommes encore loin d'un consensus sur la solution appropriée, il semble qu'il y ait accord sur la nécessité de veiller à ce que les institutions atteignent les objectifs pour lesquels elles ont été créées et s'acquittent de leurs mandats respectifs.

Les initiatives menées actuellement pour répondre aux préoccupations suscitées par les armes de destruction massive et les armes classiques continuent de donner lieu à des mesures qui répondent à des intérêts étroits, ce qui paralyse les instances multilatérales mandatées pour traiter de ces questions. Nous ne sommes toujours pas conscients du fait que les efforts destinés à préserver et faire progresser la paix et la sécurité internationales dépendent de la participation de la communauté internationale tout entière.

L'Afrique du Sud a déclaré à maintes reprises que les craintes liées à la sécurité collective exigent des solutions collectives et durables, qui prennent en considération non seulement les besoins de sécurité individuels de ceux qui continuent de détenir le pouvoir au sein d'un système international inéquitable, mais aussi de ceux qui reflètent nos intérêts de sécurité partagés. Nous restons pleinement attachés à la revitalisation du mécanisme multilatéral de désarmement, tout en étant conscients des imperfections de ce mécanisme et de la nécessité de le réformer.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour souligner les efforts réalisés cette année par les six Présidents de la Conférence du désarmement en vue de mettre un terme à une situation d'enlèvement qui empêche depuis si longtemps cette instance de remplir son mandat en tant que seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement. Malgré ces efforts intenses, il est particulièrement regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pas réussi une fois encore cette année à entamer un travail de fond sur un des points à son ordre du jour.

Aussi nous partageons la déception de certains, qui constatent que ni la Conférence du désarmement ni la Commission du désarmement des Nations Unies ne sont parvenues à des résultats concrets depuis la session précédente de la Première Commission. Des priorités divergentes et l'absence de souplesse et de volonté politique entre les États pourraient bien venir renforcer les défis auxquels est confronté le mécanisme multilatéral de désarmement. Nous espérons que la Première Commission, au cours de la présente session, saura insuffler un élan aux efforts visant à renforcer le programme de désarmement multilatéral et à revitaliser son mécanisme.

Il incombe à la Conférence du désarmement la responsabilité de mener des négociations multilatérales sur le désarmement, conformément au mandat principal que lui a confié la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. Face à son incapacité à remplir son mandat fondamental depuis plus d'une décennie, d'aucuns commencent à se demander si elle est encore l'instance idoine pour réaliser les objectifs du désarmement. Les réalisations passées de la Conférence du désarmement sont éloquentes, les principaux instruments de désarmement ayant été négociés dans cette même instance.

Étant donné sa spécificité en tant qu'instance de négociations, la Conférence du désarmement est, de l'avis de l'Afrique du Sud, à même d'engager des négociations sur un des points à son ordre du jour, même si nous savons que la finalisation de tout accord international juridiquement contraignant dans l'avenir peut être plus probable sur certaines questions que sur d'autres. Pour ma délégation, l'absence d'accord sur certaines priorités ne devrait pas empêcher cette instance de traiter sur le fond de questions à l'ordre du jour du désarmement multilatéral.

Après tant d'années d'enlèvement de la Conférence du désarmement, l'Afrique du Sud estime que le moment est venu de faire un bilan et d'entamer une réflexion approfondie sur la démarche qui a été adoptée dans la conduite des négociations au sein de la Conférence, et d'explorer les solutions qui s'offrent à nous de faire progresser l'ordre du jour du désarmement au sein des instances multilatérales pertinentes.

Nous formons le vœu que toutes les délégations saisissent l'occasion qui s'offre à elles de donner un nouvel élan aux progrès en matière de désarmement, ce qui contribuerait à une sécurité accrue pour tous. Tout en comprenant que certains hésitent à s'engager dans un tel exercice, parce qu'ils craignent que certaines initiatives ne soient préjudiciables au mécanisme et/ou au programme de désarmement, l'Afrique du Sud estime que seuls un engagement concret et résolu à l'égard des questions de fond et un effort collectif nous permettront de dépasser les divisions et de dégager un consensus, quelles que soient les difficultés que nous pourrions rencontrer.

Alors que nous nous penchons sur le travail de la Conférence du désarmement au cours de la présente session de la Première Commission, il importe de rappeler que le désarmement nucléaire fut le thème de la résolution 1 (I), adoptée par l'Assemblée générale en 1946, et le premier point à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis sa création. Rappelons-nous que la création d'un organe subsidiaire au sein de la Conférence du désarmement pour traiter du désarmement nucléaire faisait partie intégrante du plan d'action adopté par consensus en 2010 par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir [NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)]. Le désarmement nucléaire demeure par conséquent au centre des efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Il est possible que les arguments avancés par certains, à savoir que le désarmement ne serait pas mûr pour des négociations, puissent servir aussi de raisonnement à ceux qui s'interrogent sur la maturation d'autres questions prioritaires à l'ordre du jour du désarmement, telles que les matières fissiles. C'est en raison de l'attachement sans faille de ma délégation à la recherche d'un monde exempt d'armes nucléaires que nous appuyons les efforts concrets, constants et graduels vers cet objectif, notamment ceux qui répondent aux principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité.

L'Afrique du Sud appuie sans réserve le lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs, car cela nous permettrait d'atteindre nos objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement. Malgré notre attachement de longue date à des négociations sur un tel traité, nous regrettons que la Conférence du désarmement n'ait pas encore été en mesure d'engager un travail de fond sur cette question. Notons toutefois que l'absence de progrès sur cette question n'est pas un phénomène nouveau.

Une des principales contributions du mécanisme de désarmement à la paix et à la sécurité internationales consiste à élaborer des règles consensuelles pour traiter des questions touchant au désarmement, à la non-prolifération et à la limitation des armements. Comme pour la Conférence du désarmement, il convient également de rappeler les précieuses contributions passées de la Commission du désarmement des Nations Unies à l'élaboration de recommandations consensuelles qui facilitent encore aujourd'hui notre travail. L'Afrique du Sud est par conséquent déçue que la Commission du désarmement, seule instance délibérante du mécanisme de désarmement des Nations Unies, ait achevé un nouveau cycle de trois ans sans avoir obtenu de résultats significatifs.

La question qui se pose pour le mécanisme multilatéral de désarmement est de savoir si ces institutions, après tant d'années d'inaction, seront en mesure de jouer de nouveau leur rôle en tant qu'instances multilatérales responsables pouvant contribuer à la réalisation d'un consensus sur des sujets liés à notre sécurité commune. Peuvent-elles répondre aux attentes de la communauté internationale en s'acquittant de leurs mandats respectifs? Que faut-il faire pour revitaliser les travaux de ces institutions et

faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire? À en juger par les débats de ces deux dernières semaines, il est clair que ces questions ne font pas encore l'objet d'une position commune. Ma délégation est prête à travailler avec tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la société civile pour faire progresser efficacement l'ordre du jour multilatéral du désarmement et renforcer ainsi le système multilatéral de gouvernance et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Qu'il me soit permis, puisque j'ai la parole, de présenter officiellement, au nom des Pays-Bas, de la Suisse et de l'Afrique du Sud, au titre du point 106 de l'ordre du jour, le projet de résolution [A/C.1/66/L.39](#), intitulé « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». Ce projet de résolution reconnaît le rôle, la fonction et les réalisations passées de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale pour des négociations sur le désarmement, mais exprime son inquiétude face à la situation actuelle du mécanisme de désarmement et la nécessité de redoubler d'efforts et de faire preuve de plus de souplesse pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Parmi les différentes vues exprimées dans ce projet, l'Assemblée invite les États à étudier, examiner et combiner les options, propositions et éléments d'une revitalisation du mécanisme de désarmement multilatéral des Nations Unies dans son ensemble, y compris la Conférence du désarmement. Elle exhorte également la Conférence du désarmement à adopter et appliquer un programme de travail au début de sa session de 2012.

L'Afrique du Sud, les Pays-Bas et la Suisse espèrent que ce projet de résolution, qui contient une réflexion parfaitement équilibrée sur les divers points de vue exprimés, contribuera à l'effort commun visant la reprise des travaux de fond au sein des instances multilatérales de désarmement pertinentes. Nous espérons également que ce projet de résolution pourra être adopté par consensus cette année encore.

**M<sup>me</sup> Balaguer Labrada** (Cuba) (*parle en espagnol*): Ma délégation tient tout d'abord à s'associer à la déclaration que prononcera plus tard dans cette salle le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Les projets de résolution présentés à la Première Commission au titre du groupe « Autres mesures de désarmement et sécurité

internationale » traitent de questions d'une extrême importance. J'aimerais aborder certaines d'entre elles qui revêtent une importance particulière pour ma délégation.

S'agissant de la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, Cuba rappelle que la recherche d'accords négociés dans un contexte multilatéral et la nécessité de parvenir à des accords collectifs sont le seul moyen de préserver la paix et la sécurité internationales. L'expérience a montré que l'objectif du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération des armes de destruction massive ne peut pas être réalisé par l'application de mesures unilatérales, la promotion d'accords négociés en dehors d'instances internationalement reconnues, ou le recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Le multilatéralisme et les solutions pacifiques, négociées conformément à la Charte des Nations Unies, demeurent la seule voie efficace pour régler des différends et œuvrer en faveur d'un désarmement général et complet. Dans le cadre du mécanisme multilatéral de désarmement, l'enlisement des négociations auquel nous assistons depuis quelques années du fait de l'absence de volonté politique de la part de certains acteurs ne fait que renforcer le bien-fondé du multilatéralisme.

Concernant le désarmement et le développement, il est essentiel pour ma délégation de rappeler que ces questions constituent les deux principaux défis auxquels est confrontée l'humanité, en raison notamment du caractère global des crises alimentaires, sociales, énergétiques, économiques et environnementales très profondes que connaît le monde.

Ces 10 dernières années, les dépenses militaires ont augmenté de 49 %, pour atteindre le niveau astronomique de 1,5 billion de dollars. Avec les ressources consacrées aujourd'hui aux armes, nous pourrions lutter contre la pauvreté abjecte, qui touche 1,4 milliard d'individus dans le monde, nourrir plus de 120 millions de personnes malnutries sur la planète, empêcher le décès de 11 millions d'enfants qui, chaque année, meurent de la famine ou de maladies évitables ou venir en aide aux 759 millions d'adultes analphabètes à travers le monde. À ce sujet, Cuba renouvelle sa proposition de créer un fonds géré par l'ONU, dans lequel la moitié au moins des dépenses militaires mondiales actuelles serait utilisée pour

répondre aux besoins économiques et sociaux des pays qui en ont le plus besoin.

Nous renouvelons notre appui au plan d'action adopté par la Conférence internationale de 1987 sur la relation entre le désarmement et le développement, y compris l'engagement international d'affecter une partie des ressources libérées par le désarmement au développement socioéconomique.

Nous tenons à souligner l'importance du respect des règles environnementales dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords de désarmement et de maîtrise des armements. Cuba a acquis une vaste expérience en ce qui concerne l'adoption et l'application de lois et de politiques qui contribuent au respect des règles environnementales dans tous les domaines de la société, y compris les différents instruments internationaux de désarmement et de maîtrise des armements auxquels elle est un État partie.

Cependant, l'existence d'armes de destruction massive et leur perfectionnement constant comptent parmi les menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales, le fragile équilibre écologique de notre planète et le développement durable pour tous sans exception. Il est par conséquent capital de respecter les règles environnementales dans la négociation de traités et d'accords de désarmement et de maîtrise des armements, auxquels tous les États doivent se conformer rigoureusement.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction reste le seul accord international qui prévoit la destruction vérifiable de ces armes et des usines qui les fabriquent, ainsi que des mesures de protection des personnes et de l'environnement. De ce point de vue, les principes directeurs et les modalités pour la destruction des armes chimiques revêtent beaucoup d'importance et devraient être pris en considération par les États détenteurs de ces types d'armes lorsqu'ils procèdent à leur destruction.

Il est également nécessaire de renforcer la Convention sur les armes biologiques pour préserver l'environnement et la biodiversité de notre planète. Concernant le désarmement nucléaire, nous exhortons la Conférence du désarmement à entamer des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles dans les meilleurs délais et sous un strict contrôle international. Un traité sur le

désarmement nucléaire devrait prévoir également des mesures de protection de l'environnement.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde, qui va présenter le projet de décision A/C.1/66/L. 44.

**M<sup>me</sup> Parkar** (Inde) (*parle en anglais*) : La communauté internationale admet que les progrès de la science et de la technique peuvent se prêter à des applications civiles aussi bien que militaires et que les progrès de la science et de la technique à des fins civiles doivent être préservés et encouragés. L'Inde est tout à fait consciente du caractère dynamique des progrès de la science et de la technique et de leur incidence, dans un monde globalisé, sur la sécurité internationale, la non-prolifération et le désarmement. Ces progrès ont également un impact considérable sur des domaines connexes de la sécurité humaine – croissance économique, commerce et développement, sécurité alimentaire, sécurité de l'information, prévention et traitement des maladies, sécurité énergétique et protection de l'environnement.

En tant que pays en développement, nous n'ignorons pas non plus que la science et la technique sont d'une importance capitale pour la réalisation des aspirations au développement des pays en développement, qui doivent avoir accès aux progrès scientifiques et aux nouvelles technologies. La coopération internationale dans l'utilisation de la science et de la technique à des fins pacifiques, y compris le transfert et l'échange de technologie, est par conséquent essentielle.

La science et la technique peuvent contribuer également à la vérification des accords pertinents en matière de désarmement et de non-prolifération. En même temps, la communauté internationale doit surveiller attentivement les progrès de la science et de la technique, qui pourraient avoir une incidence négative sur l'environnement de sécurité et sur le processus de maîtrise des armements et de désarmement.

Le transfert international de techniques sensibles et de haute technologie ayant des applications militaires devrait être mieux réglementé, tout en tenant compte des exigences de sécurité légitimes de chaque État. Les réglementations nationales et le contrôle de l'exportation des normes appropriées dans ce domaine devraient être renforcées et appliquées plus efficacement. Des accords internationaux pertinents dans ce domaine devraient être mis en œuvre d'une

façon qui évite de freiner le développement économique et technologique des États parties à ces accords.

Pour toutes ces raisons, le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement est un sujet important et dynamique qui touche aux intérêts de tous. Il est donc nécessaire que s'instaurent un dialogue et une coopération entre les États Membres afin de définir une approche viable et prospective qui prenne en considération l'évolution actuelle et de possibles orientations futures.

Par conséquent, ma délégation présente un projet de décision, intitulé « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement », afin qu'il figure dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Nous espérons que la Première Commission approuvera le libellé de ce projet, comme elle l'a fait les années précédentes.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va présenter le projet de résolution [A/C.1/66/L.30](#).

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Afin d'accéder à votre demande, ma déclaration sera courte. Une version complète de cette déclaration sera distribuée aux délégations, et j'espère qu'elle figurera dans les documents pertinents.

Cette année, la Fédération de Russie, avec 24 autres États, parraine le projet de résolution [A/C.1/66/L.30](#), intitulé « Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale ». Le projet est fondé sur la résolution 65/41 de 2010. Il contient quelques mises à jour techniques par rapport à la version précédente. Le nouvel élément dans ce projet concerne le renouvellement du mandat du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale en 2012.

Le projet de résolution mis à jour stipule que le Groupe d'experts gouvernementaux concentrera ses travaux sur l'examen

« des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité de l'information et des mesures collectives qui pourraient être prises pour y parer, y compris les normes, règles ou principes de comportement responsable des États

et les mesures de confiance touchant à l'espace informationnel » (*A/C.1/66/L.30, par. 4*).

Compte tenu de l'expérience positive et du travail effectué par le Groupe, comme le reflète son rapport de 2010 sur la sécurité de l'information (voir *A/65/201*) qui mentionne les mesures concrètes à prendre dans ce domaine, le Groupe d'experts gouvernementaux devrait, en toute logique, se pencher sur l'élaboration de mesures concrètes sur la coopération et la coordination entre les pays dans le domaine de la sécurité de l'information au niveau international.

La majorité des États reconnaissent qu'il convient maintenant de mettre au point des normes ou des règles de conduite pour la sécurité de l'information. Cette question fait d'ailleurs l'objet de débats dans différentes organisations, conférences et instances. Nous remercions les auteurs de notre projet de résolution et, conscients de l'importance de ce sujet particulier, nous appelons les États à se joindre à la liste des auteurs. Nous espérons que, comme les années précédentes, ce texte sera adopté par consensus.

Suite à l'initiative concernant l'élaboration d'un code de conduite dans le domaine de l'information, un projet de code de conduite international a été distribué au titre du point 93 de l'ordre du jour en tant que document officiel (*A/66/359, annexe*), accompagné d'une lettre signée par les Représentants permanents de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, et envoyé au Secrétaire général. Le représentant de la Chine a parlé aujourd'hui même de ce document.

Le document est une invitation à discuter de ce sujet particulier. Nous demandons à toutes les parties intéressées de participer activement à ces débats. Nous espérons que cette initiative sera une première étape vers l'élaboration d'un document universel, sous les auspices des Nations Unies, qui tiendra compte, dans la plus grande mesure possible, des intérêts de l'ensemble de la communauté internationale et traitera de façon approfondie de la question de la sécurité de l'information au niveau international. Comme je l'ai dit, ce document est une invitation au débat, et nous n'avons pas l'intention de le soumettre au vote.

Je voudrais informer la Commission que la Fédération de Russie a préparé et présenté à la deuxième Réunion internationale des Hauts Représentants pour les questions de sécurité, tenue à Ekaterinbourg en 2011, un projet de convention sur la sécurité de l'information. La réunion a été suivie par

les représentants de plus de 50 pays et a été une tentative d'examiner la sécurité de l'information au niveau international à la lumière du travail et des réalisations accomplis précédemment dans ce domaine. Le cadre conceptuel, qui est également une invitation à la discussion, servira de base à l'élaboration d'une convention de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons qu'il permettra, à cet égard, de regrouper les initiatives de la communauté intéressée. Le lien électronique permettant d'avoir accès à ce document figure dans notre intervention écrite.

Nous espérons élargir la coopération sur la sécurité de l'information au niveau international et parvenir à des arrangements mutuels sur tous les aspects de cette question, tant dans le cadre de l'Organisation que dans d'autres organisations et instances. Selon nous, cela ira dans le sens des intérêts de toutes les parties dans le domaine de la sécurité de l'information dans son ensemble.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter les projets de résolution *A/C.1/66/L.8*, *A/C.1/66/L.6* et *A/C.1/66/L.7* et le projet de décision *A/C.1/66/12* au nom du Mouvement des pays non alignés.

**M. Cassidy** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Mouvement des pays non alignés, trois projets de résolution et un projet de décision à l'examen de la Première Commission au titre du groupe « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale ».

Avant de les présenter brièvement, je tiens à dire que le Mouvement des pays non alignés considère les textes de ces projets de résolution et de décision comme extrêmement importants étant donné que leur mise en œuvre ne touchera pas seulement le désarmement, la paix et la sécurité internationales mais aura également une incidence profonde sur le développement mondial, la prospérité et la stabilité en raison de la transversalité des questions soulevées dans ces projets cruciaux.

Premièrement, le Mouvement des pays non alignés présente le projet de résolution *A/C.1/66/L.8*, intitulé « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération », au titre du point 98 n) de l'ordre du jour. Pour le Mouvement, le multilatéralisme et les solutions dont il a été convenu au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, sont la seule méthode

viable de traiter des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Il est essentiel que l'Assemblée générale adopte une résolution soulignant les principes et les mérites du multilatéralisme et ceux de la coopération internationale et du règlement pacifique des différends. Nous réaffirmons la validité absolue du multilatéralisme comme moyen primordial pour entamer des négociations sur la maîtrise des armes et le désarmement. Nous appelons tous les États Membres à renouveler et à honorer leurs engagements individuels et collectifs à l'égard de la coopération multilatérale, et soulignons notre conviction de l'importance du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Deuxièmement, le Mouvement présente le projet de résolution [A/C.1/66/L.6](#), intitulé « Relation entre le désarmement et le développement », au titre du point 98 l) de l'ordre du jour. Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par l'augmentation des dépenses militaires dans le monde alors qu'une grande partie des ressources ainsi utilisées pourrait servir à promouvoir le développement et à éliminer la pauvreté et les maladies, notamment dans les pays en développement. Nous soulignons qu'il est important de réduire les dépenses militaires et réitérons qu'il est essentiel de s'attacher au suivi de l'application du programme d'action adopté en 1987 à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, y compris l'agenda mondial pour le développement apparu au cours de la précédente décennie.

Le Groupe invite de nouveau les États Membres à communiquer au Secrétaire général des informations sur les mesures et les efforts visant à consacrer au développement économique et social une partie des ressources libérées par la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements afin de réduire l'écart toujours croissant entre pays développés et pays en développement.

Troisièmement, le Mouvement des pays non alignés présente le projet de résolution [A/C.1/66/L.7](#), intitulé « Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements », au titre du point 98 m) de l'ordre du jour. Le caractère durable de l'environnement mondial est essentiel pour les générations présentes et à venir. Le Mouvement des pays non alignés souligne que les instances internationales de désarmement devraient pleinement tenir compte des normes environnementales

pertinentes dans la négociation des traités et accords sur le désarmement et la limitation des armements, et que tous les États, à travers leurs mesures, devraient contribuer au plein respect des normes environnementales dans la mise en œuvre des traités et des conventions auxquels ils sont parties.

Nous demandons aux États d'adopter des mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales pour contribuer à assurer l'application des progrès scientifiques et techniques dans le cadre de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes sans porter préjudice à l'environnement, et ce en vue de réaliser le développement durable.

Quatrièmement, le Mouvement des pays non alignés présente le projet de décision [A/C.1/66/L.12](#), intitulé « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ». Nous espérons que les projets de résolution précités et le projet de décision seront examinés dans un esprit positif et appuyés par les États Membres. Pour sa part, le Mouvement des pays non alignés entend continuer à s'engager de façon constructive avec toutes les délégations pour réaliser des progrès tangibles au sein de la Première Commission.

Enfin, pour le Mouvement il est important de faire preuve d'une plus grande volonté politique, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires, en respectant leurs engagements convenus dans le cadre du désarmement nucléaire. Cela est essentiel pour mener les actions internationales visant à promouvoir le désarmement mondial et l'agenda de la non-prolifération.

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Conformément à ce qui a été demandé, je serai bref. Les États-Unis se félicitent d'avoir cette occasion de traiter des défis croissants et, notamment, des possibilités de mener un dialogue plus approfondi sur le cyberspace. Il s'agit d'un sujet complexe ayant des incidences importantes sur une gamme étendue de l'activité humaine sur le plan mondial. Comme nos estimés collègues australiens l'ont déjà souligné, ce sujet ne s'intègre pas aisément dans la structure existante de l'Organisation. Nous comprenons le défi qu'ont eu à relever les groupes d'experts gouvernementaux de l'ONU au cours des années précédentes et qu'ils devront vraisemblablement continuer à relever dans leurs futurs travaux.

De même, comme les Australiens l'ont déjà dit, ce débat, selon nous, se fonde sur d'importants

principes que nous pourrions développer davantage dans nos travaux avec les groupes d'experts gouvernementaux. Ici, selon nous, une approche progressive est préférable. Ainsi, le droit international humanitaire est un cadre de référence important pour d'autres débats sur le cyberspace. L'élaboration d'un glossaire de terminologie commun pour une meilleure compréhension mutuelle de ces sujets complexes à multiples facettes est également une priorité pour la communauté internationale.

Le cyberspace est un domaine à la fois public et privé où la liberté d'expression, les droits de la propriété intellectuelle, la liberté de la presse et la structure des contrats internationaux doivent être protégés et doivent continuer à servir de base. Il serait préférable que, pour décrire ces normes nouvelles, le dialogue international soit centré sur la façon de maintenir leur caractère prioritaire dans les cadres futurs.

Enfin, comme beaucoup d'autres délégations, nous attendons avec intérêt le prochain Groupe d'experts gouvernementaux en 2012, et nous félicitons de la tenue de la Conférence internationale sur le cyberspace prévue à Londres, en novembre.

**M. Ugorich** (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne exprime sa préoccupation en raison de la possibilité d'utiliser les technologies de la téléinformatique à l'encontre des intérêts des États dans les domaines politique, militaire, économique et scientifique. Le Biélorus a constamment souligné la nécessité d'élargir la coopération internationale dans le domaine des techniques de la téléinformatique. Nous saluons la contribution positive de l'ONU dans l'examen de ce sujet, notamment à travers les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale en 2009 et 2010.

Nous nous félicitons que les résultats des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux aient conduit à un consensus sur un projet de rapport (voir [A/65/201](#)) traitant des principaux secteurs d'activité de la communauté internationale dans le domaine de la sécurité de l'information et des communications. Il est nécessaire, selon nous, de poursuivre la coopération internationale dans ce domaine, y compris les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts. Nous avons lu et apprécié le document relatif au projet de code international de conduite dans le domaine de l'information ([A/66/359](#), annexe). Nous

attendons avec intérêt de participer aux débats sur cette question.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur le thème « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale ».

La Commission va maintenant aborder le groupe 6 « Désarmement régional et sécurité ». Nous commencerons par une table ronde.

J'ai le plaisir d'accueillir nos invités de ce jour : M<sup>me</sup> Agnès Marcaillou, Chef du Service chargé du désarmement régional au sein du Bureau des affaires de désarmement; M<sup>me</sup> Mélanie Régimbal, Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes; M. Xiaoyu Wang, qui s'exprimera au nom du Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique; et M. Ivor Richard Fung, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

Tout d'abord, je voudrais demander à nos invités de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes. Lorsque nous les aurons tous entendus, nous passerons à un mode officieux pour permettre aux délégations de poser des questions.

J'invite maintenant le Chef du Service chargé du désarmement régional au Bureau des affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Agnès Marcaillou, à prendre la parole devant la Commission.

**M<sup>me</sup> Marcaillou** (Bureau des affaires de désarmement) : C'est toujours un plaisir et surtout un privilège pour moi-même et mes collègues d'avoir l'occasion de rencontrer les membres de la Commission et de leur présenter ce que nous faisons. Nous avons toujours considéré, au Service chargé du désarmement régional au Bureau des affaires de désarmement, qu'il était important que nous leur montrions comment est investi leur soutien, qu'il soit financier, politique ou qu'il se traduise par les experts que la Commission met à notre disposition.

Il est important que les délégations comprennent, en voyant nos visages et en écoutant la réalité quotidienne du terrain, que tout ce que nous faisons ici est destiné à renforcer les décisions qu'elles prennent, dans les salles de conférence de New York et d'ailleurs, pour améliorer la paix et la sécurité dans leurs pays, dans leurs sous-régions respectives et dans d'autres

régions. Nous ne sommes que le lien structurel institutionnel entre, d'une part, les normes, les papiers, les discussions et les décisions prises par les membres de la Commission et, d'autre part, le règlement des problèmes rencontrés dans leurs pays, sous-régions et régions et qui sont d'ailleurs à l'origine des questions débattues par la Commission au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Avec la permission de la Commission, je commencerai par la présentation d'une photo qui illustre bien une question transversale.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

L'égalité des sexes est une question transversale dans toutes nos activités au sein de l'Organisation. Elle découle des mandats officiels et des politiques internes du Secrétaire général. Nous travaillons dans un domaine où l'égalité des sexes est importante, et cette photo montre le souci de cette égalité dans les affaires de désarmement. Tel est le travail du Service chargé du désarmement régional au Bureau des affaires de désarmement.

Nous intégrons aussi le rôle des femmes en matière de paix et de sécurité dans le cadre du désarmement, de la maîtrise des armes et de la non-prolifération, autre mandat dont nous disposons. Ici, encore, nous voyons l'autre aspect de l'égalité des sexes. Nous voyons des femmes en train de travailler. Les deux femmes figurant sur cette photo ont reçu une formation par le biais de notre stage de formation spécialisé dans la destruction des armes, munitions et explosifs. Les femmes contribuent également au succès des opérations de désarmement dans un pays donné.

La dernière photo que je vais montrer est récente. Je ne suis pas ici pour promouvoir la Première Ministre de la Trinité-et-Tobago. Cependant, samedi dernier, à Port of Spain, nous avons lancé le premier programme de destruction de la région des Caraïbes. Selon nous, cela couvre tout. Les femmes sont présentes à tous les niveaux. Une femme est le chef du Gouvernement. Elle a joué un rôle de chef de file en appuyant notre programme de désarmement dans les Caraïbes et, ce faisant, elle retrouve véritablement ses manches.

Je demande l'indulgence de la Commission car nous avons une vidéo de 10 secondes que nous voudrions présenter. Il s'agit de la façon dont nous coupons les armes avant de les diriger vers un équipement approprié.

*Les membres de la Commission visionnent une vidéo.*

**M<sup>me</sup> Marcaillou** (Bureau des affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Pour les nouveaux venus, j'expliquerai ce qu'est le Service du Bureau des affaires de désarmement chargé du désarmement régional. C'est un bureau situé à New York et disposant de trois centres régionaux créés par l'Assemblée générale au milieu des années 80. Nous sommes présents sur quatre continents et agissons en tant qu'entité pour apporter une aide à plus de 135 pays, notamment à travers une coopération Sud-Sud. Nous représentons les Nations Unies sur le terrain pour les affaires de désarmement et mettons en œuvre les décisions de la Commission dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements aux niveaux national, sous-régional et régional.

Le mot clef de cette année et des années à venir est et sera « partenariats ». Nous avons décidé cette année de ne pas dresser une longue liste monotone de nos activités. Tout figure dans le rapport du Secrétaire général que les représentants ont reçu dans toutes les langues. Bien plutôt, nous avons décidé de souligner pour quelles raisons les partenariats sont plus importants que jamais.

Premièrement, ils vont croissant. Le succès attire le succès. Nous sommes à présent connus et avons mis au point des programmes, certes limités, mais très concrets sur le terrain, et nous avons des partenaires dans le système des Nations Unies et au-delà qui sont prêts à travailler avec nous. En fin de compte, nombre d'entre nous partagent les mêmes mandats, et c'est très important pour nous – le Service chargé du désarmement régional au sein du Bureau des affaires de désarmement – de veiller à ce qu'il n'y ait pas double emploi et veiller à ce que les membres n'aient pas à payer plusieurs organismes, acteurs et personnes pour faire la même chose. Nous ne voulons pas que les pays soient déconcertés si plusieurs organismes devaient venir leur parler fondamentalement de la même chose. Ils préféreraient retourner à leurs bureaux et faire leur travail. En résumé, il n'est pas nécessaire de réinventer la roue.

Comment cela fonctionne-t-il? Nos partenaires peuvent sous-traiter avec les Centres régionaux pour ajuster leurs programmes existants et y inclure des modules spécifiques et d'autres besoins dans ces programmes qui ont fait leurs preuves. Nous avons les

manuels. Nous avons passé cinq, six ou sept années à préparer les modes de procédure de fonctionnement en appliquant les normes internationalement acceptées et en encourageant les directives techniques.

L'ONU en tant que telle est un partenaire, c'est pourquoi nous pouvons faire de la formation pour ceux qui souhaitent voir les agences coopérer avec nous. Nous pouvons travailler ensemble sur le marquage, l'enregistrement et le traçage car nous l'avons déjà fait. Nous savons comment faire fonctionner une machine et comment former les pays sur la façon de l'utiliser. Nous le faisons dans différentes régions. Mes collègues en parleront. Nous sommes plutôt doués dans la gestion des stocks, la destruction des armes et la formation. Nous formons, nous aidons, nous supervisons. Nous ne le faisons pas nous-mêmes; nous équipons les pays pour le faire après notre départ. Pourquoi cela? Parce que lorsque nos partenaires travaillent avec nous ils peuvent être opérationnels immédiatement. Ils peuvent terminer leurs programmes plus rapidement et utiliser au mieux l'argent qu'ils reçoivent des États membres.

J'en viens rapidement à quelques questions d'intendance car les membres de la Commission sont tous des amis de longue date du Bureau des affaires de désarmement et ils doivent savoir ce qui se passe dans ce domaine.

En ce qui concerne l'Afrique, les membres se souviendront que nous avons aidé les pays de l'Afrique centrale à rédiger la Convention de Kinshasa. Nous avons élaboré un plan de mise en œuvre. Nous avons revitalisé les travaux du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. La mission a été accomplie. La Convention a été ouverte à la signature à Brazzaville en novembre dernier. Les 11 pays de l'Afrique centrale l'ont signée. Nous avons fait ce qui nous avait été demandé et le Bureau des affaires de désarmement a maintenant transféré le secrétariat de ce comité au Département des affaires politiques.

Ce que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Afrique doit encore faire c'est de continuer à aider les États Membres de l'Afrique centrale dans le domaine du désarmement. Nous continuerons de nous acquitter du mandat du Bureau des affaires de désarmement et de fournir l'assistance technique pour tout ce qui concerne le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Nous serons en quelque sorte l'aide

technique de la Commission économique des États de l'Afrique centrale, devenue le secrétariat qui met en œuvre la Convention de Kinshasa. C'est la principale chose que nous avons faite en Afrique.

En Asie et dans le Pacifique, il y a eu un changement d'équipe. Après trois ans passés à Katmandou, M. Taijiro Kimura, du Japon, le Directeur du Centre régional basé à Katmandou, et son collègue, M. Roman Hunger, de la Suisse, ont rejoint leurs gouvernements respectifs. Nous tous, ici, remercions sincèrement les Gouvernements du Japon et de la Suisse d'avoir mis leurs représentants à la disposition des Nations Unies. Je voudrais également remercier, par leur intermédiaire, mes collègues qui ont permis de faire avancer l'agenda des Nations Unies pour la paix et la sécurité en Asie et dans le Pacifique.

J'ai le plaisir de présenter à la Commission M<sup>me</sup> Mélanie Régimbal, la nouvelle Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle est bien connue de tous et est vraiment un atout très important pour l'Amérique latine et les Caraïbes et, inutile de le préciser, pour mon propre bureau. Telles étaient les questions d'intendance qu'il me semblait logique de porter à la connaissance de la Commission.

Pour terminer et avant que mes collègues n'entrent dans le détail des points saillants – la liste ne sera pas longue cette année – quel est l'avenir du Service chargé du désarmement régional? Quelle est sa stratégie pour 2012-2015? La période 2012-2015 représente un cycle de quatre ans car le cycle budgétaire de l'ONU est fixé à deux ans. L'essentiel de cette stratégie, sans parler de ce que nous faisons par ailleurs, sera de tirer profit de l'expérience acquise, des bonnes pratiques et des succès obtenus par le Service chargé du désarmement régional. Nous examinerons les transferts Sud-Sud et les réponses de chaque centre aux requêtes particulières des sous-régions, des régions et des pays. Nous avons mis au point des méthodes de travail qui se sont révélées efficaces et nous nous efforcerons de partager cette expérience et ce savoir-faire. Nous ne ferons pas du couper-coller. L'Amérique latine n'est pas l'Afrique ni l'Asie ou le Pacifique. Les Caraïbes ne sont pas le Pacifique. Nous n'allons pas réinventer la roue. Nous n'allons pas faire double emploi pour ce qui est des dépenses et de l'argent des membres en refaisant les choses que nous avons déjà bien faites. C'est là où les centres travailleront

réellement ensemble encore plus étroitement afin de transmettre cette expérience.

Nous pouvons montrer quel est le programme dont la réussite a été avérée car les bénéficiaires, les pays donateurs et le système des Nations Unies nous ont dit qu'il avait été couronné de succès. Il s'agit de la formation du personnel du secteur de la sécurité. Mes collègues en parleront plus tard.

La gestion des stocks et la destruction des armes, le marquage, l'enregistrement, le traçage et les activités de courtage sont les principaux modules concrets que nous avons mis au point et qui feront avancer les choses. Détruire les armes dans le vide n'a aucun sens. Vingt ans d'études menées par les Nations Unies ont montré que les choses ne pouvaient avancer si la formation, les cadres législatifs et réglementaires ou les éléments de sécurité publique – comme on les appelle dans certaines régions – ne sont pas mis en place. Voilà ce que nous faisons car nous avons été mandatés pour cela au titre du Programme d'action et des différents instruments régionaux et sous-régionaux. C'est sur quoi nous nous penchons à présent. Nous n'allons pas inventer de nouvelles activités mais tirerons profit de ce que nous avons déjà bien fait.

L'autre point concerne une extension de notre agenda à d'autres questions liées aux armes de destruction massive en vertu de ce qui est plus connu comme la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Maintenant nous avons la résolution 1977 (2011), adoptée en avril dernier, qui s'applique à tous les pays et mentionne spécifiquement le renforcement de l'architecture régionale du Bureau des affaires de désarmement. Le paragraphe 22 de la résolution 1977 (2011) – si les délégations n'en disposent pas je peux le détailler lorsqu'on nous passera à la phase questions-réponses – encourage en fait l'utilisation de l'architecture régionale établie par l'Assemblée générale il y a quelque 25 ans et qui peut réellement aider à appuyer les actions de la Commission à tous les niveaux. Je cède maintenant la parole à mes collègues.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, M<sup>me</sup> Mélanie Régimbal.

**M<sup>me</sup> Régimbal** (Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les

Caraïbes) (*parle en anglais*) : Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UN-LiREC) fournit aux États Membres de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes des outils concrets pour mettre en œuvre sur le terrain les dispositions des instruments relatifs au désarmement international et régional et à la maîtrise des armes. Cette année, cela s'est traduit par plus de 40 activités à l'appui de 20 États Membres. Ces activités ont été menées à bien en étroite coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Sur la question de la formation et du renforcement des capacités dans le domaine des armes légères et de petit calibre, le Centre régional a constaté qu'une formation normalisée était la meilleure façon de s'assurer que les mesures efficaces soient mises en place dans toute la région pour lutter contre la prolifération illicite des armes légères et, notamment, leur détournement vers les marchés illicites. Ainsi nous avons des outils pour permettre au personnel du secteur de la sécurité de soutenir la lutte de leur pays contre la violence armée et le commerce illicite des armes à feu.

En 2010, le stage de formation interinstitutionnel de l'UN-LiREC sur la lutte contre le commerce illicite des armes à feu, des munitions et des explosifs s'est vu attribuer le prix de la meilleure pratique pour le contrôle des armes légères. Cette année, nous avons formé 550 membres du personnel du secteur de sécurité dans neuf États de la région, avec une formation novatrice réservée aux femmes. Ces formations sont efficaces pour accroître le niveau opérationnel des forces de sécurité, tout en reconnaissant le rôle crucial joué par les femmes dans la promotion de la paix et du désarmement. De même, par leur action elles contribuent à assurer une réponse à la problématique hommes-femmes en ce qui concerne la réduction et la prévention de la violence armée.

En 2012 et 2013, nous continuerons d'organiser cette formation qui a été honorée d'un prix, mais nous y ajouterons une formation spécialisée sur les armes légères pour les opérateurs judiciaires en vue de réduire l'impunité dans les cas de commerce illicite des armes à feu dans la région. L'UN-LiREC renforcera également sa formation dans le domaine des explosifs et de la gestion des frontières à la demande des États Membres.

J'en viens maintenant à la question de l'assistance technique dans la gestion et la destruction

des stocks. La destruction des stocks est irréversible, et c'est par conséquent la meilleure façon de s'assurer que les armes en surplus et les armes à feu illicites, notamment celles confisquées aux criminels, ne retombent pas entre les mains de ceux qui menacent la vie d'innocents. Une bonne gestion des stocks englobant l'enregistrement, le marquage et le traçage est la meilleure garantie contre le détournement d'armes vers les activités illicites.

La combinaison de ces activités avec l'organisation de campagnes nationales pour le désarmement permet de prévenir et de réduire l'impact meurtrier de la violence armée dans nos communautés. Ainsi, les actions en cours de l'UN-LiREC dans les Caraïbes, en Amérique centrale et dans la région andine pour réduire les volumes d'armes et d'explosifs, former le personnel et lui fournir les normes et les directives techniques internationalement acceptées sont cruciales pour l'élimination pérenne de ces outils de violence et des risques qu'ils posent à notre société.

Pour l'avenir, en 2012 et 2013, nous continuerons de détruire les 50 000 armes et les 35 000 tonnes de munitions qui ont été identifiées pour destruction. Le programme a été lancé la semaine dernière, à la Trinité-et-Tobago, comme M<sup>me</sup> Marcaillou l'a dit.

En ce qui concerne l'assistance juridique et policière sur les armes légères et de petit calibre, sans des contrôles et des cadres juridiques appropriés, les États ne peuvent pas être en mesure de lutter efficacement contre le commerce illicite des armes à feu. L'harmonisation des législations nationales dotées d'instruments internationaux et régionaux pour lutter contre les armes à feu est la meilleure façon d'apporter des réponses juridiques normalisées et efficaces à ce fléau. Cette année, l'UN-LiREC a organisé 10 examens juridiques et aidé des États à préparer de nouvelles législations. Avant la fin de 2012, l'UN-LiREC aura terminé les examens juridiques de tous les États de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Fin 2012 et en 2013, nous nous concentrerons sur la région caribéenne.

L'UN-LiREC a également aidé des commissions nationales à définir et mettre en œuvre leurs priorités pour leurs plans d'action au niveau national. Avec l'appui de l'UN-LiREC, les États et organisations sous-régionales sont mieux à même d'aligner leurs priorités et activités dans leurs propres régions. En 2012 et 2013, les États devront mettre au point des outils destinés à traiter le phénomène croissant de la sécurité

privée puisqu'elle est également liée aux armes légères. L'UN-LiREC s'efforcera d'aider les États sur cette question.

Pour terminer, je tiens à remercier tout particulièrement les donateurs qui nous ont aidés dans ce processus durant ces dernières années, notamment le Canada, l'Espagne, la Suède et les États-Unis d'Amérique pour leur appui constant. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux États Membres de notre région qui ont apporté des contributions financières au Centre – le Guyana, le Mexique, Panama et le Pérou – et souligner la coopération et le partenariat novateurs qui se sont traduits, notamment, par un appui financier de l'Organisation des États américains et du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Centre régional est reconnu par les États membres et les organisations régionales comme un centre d'excellence et nous attendons avec intérêt de nouvelles demandes d'aide.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Xiaoyu Wang, qui va prendre la parole devant la Commission au nom du Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Asie et dans le Pacifique.

**M. Xiaoyu Wang** (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique) (*parle en anglais*) : Comme cela vient d'être dit, et comme M<sup>me</sup> Marcaillou l'avait déjà dit, je prends la parole au nom du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, car le Directeur du Centre, M. Taijiro Kimura, a terminé son mandat. Je voudrais cependant donner quelques exemples marquants du travail que lui-même et son équipe ont effectué durant l'année dernière.

L'année dernière, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a centré ses travaux et ses activités sur deux principaux domaines. Le premier avait trait au renforcement des capacités. Le Centre a organisé les premières séries d'ateliers de formation de lutte contre les armes légères illicites. Cette formation avait pour but de donner au personnel du maintien de l'ordre des connaissances pratiques et des compétences sur un certain nombre de questions liées aux armes légères, tels des cadres normatifs juridiques internationaux, le marquage, le traçage, l'enregistrement, la gestion des stocks et la destruction des armes. Le stage de

formation a également été organisé pour promouvoir une coopération interinstitutionnelle dans le pays et transfrontalière ou une coopération sous-régionale entre les pays.

Comme l'a dit M<sup>me</sup> Marcaillou au début de son intervention, nous faisons toujours appel à des partenaires pertinents sur le terrain. Pour cette formation, nos partenaires sont INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi que des organisations de la société civile. Le premier stage a été organisé pour le Népal; ainsi nous nous sommes axés sur les cadres national et sous-régional.

Dans la deuxième catégorie, le renforcement des capacités, le Centre a organisé des séminaires sur les meilleures pratiques pour la prévention et la réduction de la violence armée. Le premier de ces ateliers a été consacré aux régions du Sud et du Sud-Est asiatique. Dix-sept pays de ces deux sous-régions y ont participé, avec des organisations de la société civile et des chercheurs. Lors de ce séminaire, les participants ont partagé et enregistré les meilleures pratiques et les enseignements acquis dans la région mais également dans d'autres régions. Ils ont enregistré plusieurs pages de ces meilleures pratiques. L'information est disponible sur le site Web du Centre.

Le deuxième domaine des travaux du Centre a été la communication et la défense, au titre desquels il a continué à promouvoir le dialogue et la confiance en organisant des conférences annuelles qui ont porté sur certaines des questions les plus urgentes aux niveaux mondial et régional en matière de désarmement et de non-prolifération. Par exemple, la neuvième Conférence organisée conjointement par les Nations Unies et la République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, tenue en Corée en décembre dernier, était centrée sur la renaissance nucléaire et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales.

Le Centre a également organisé, en étroite coopération avec le Gouvernement du Japon, la vingt-troisième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, sur le thème « Action urgente et unie pour un monde exempt d'armes nucléaires », qui s'est tenue à Matsumoto, au Japon, en juillet. D'après les dates, les représentants pourront constater que ces deux conférences sont organisées annuellement.

Ayant participé personnellement à cette dernière, je dirai que la caractéristique des deux conférences est d'avoir rassemblé des experts, des fonctionnaires gouvernementaux, des universitaires et des chercheurs ainsi que des représentants de la société civile et, dans le cas de la Conférence japonaise, des représentants de la presse. Cette année, à Jeju, nous inviterons également la presse. Autre caractéristique : la Conférence qui s'est tenue au Japon a donné l'occasion aux initiés de certains processus du désarmement et de la non-prolifération de partager leurs idées, leurs expériences et les difficultés éprouvées.

Dans le cadre de la deuxième catégorie, la communication et la défense, le Centre a organisé un atelier régional, en coopération avec le Gouvernement chinois et l'Association chinoise pour la maîtrise des armes et le désarmement, sur le renforcement de la capacité des médias à promouvoir la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Il s'agissait d'un atelier régional pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est qui s'est tenu à Beijing en janvier.

La troisième catégorie au titre de la communication et de la défense porte sur l'éducation en matière de désarmement, comme l'a dit l'Ambassadeur japonais dans son intervention, dans le cadre du groupe « Autres questions de désarmement ». Il s'agit d'un domaine important pour le Centre puisqu'il travaille avec les gouvernements, tel celui du Japon. Ainsi, étant donné que nous travaillons également avec le gouvernement local, nous avons organisé un événement portant sur l'éducation en matière de désarmement pour les étudiants, à Saitama, au Japon.

Le Centre a également organisé des activités d'éducation en matière de désarmement, en coopération avec des volontaires internationaux et locaux, dans les écoles, au Népal. Il s'agit là d'une autre catégorie.

À l'avenir, le Centre développera davantage ses activités de formation dans le cadre de la lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites. La première formation menée par le Centre a été une pionnière en Asie et dans le Pacifique. Pour les futures sessions, le Centre envisage d'étendre les modules de formation aux niveaux national et sous-régional. Il organisera également des ateliers régionaux sur la prévention et la réduction de la violence armée, en mettant l'accent sur le partage et la documentation sur les meilleures pratiques. Le Centre envisage aussi d'organiser davantage d'ateliers sous-régionaux sur la promotion ou

le renforcement du rôle des médias dans le but de promouvoir le désarmement et la non-prolifération.

Le Centre envisage de fournir une assistance technique et la formation, en fonction de la demande, dans des domaines supplémentaires telles la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre, la mise en œuvre de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapide et fiable des armes légères et de petits calibre, la lutte contre le trafic transfrontière des armes légères et de petit calibre et la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Je voudrais souligner que tous les programmes du Centre dépendent des contributions financières et en nature, c'est pourquoi l'appui des États Membres et d'autres donateurs est essentiel. Le Centre continuera de renforcer sa coopération avec ses partenaires. Pour des informations plus détaillées, les représentants peuvent consulter le site Web du Centre [www.unrcpd.org.np](http://www.unrcpd.org.np).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, M. Ivor Fung, à prendre la parole.

**M. Fung** (Centre régional des Nations Unie pour la paix et le désarmement en Afrique) : C'est toujours un privilège et un plaisir pour moi de retrouver chaque année la Première Commission pour lui rendre compte de ce que nous avons fait en Afrique. Cette année, je ferai le point sur les deux grands domaines de notre travail, à savoir le renforcement de la coopération régionale et le soutien technique que nous apportons aux États et aux organisations intergouvernementales et à la société civile en Afrique.

Le travail que je vais présenter est le fruit de la coopération et du partenariat avec un ensemble d'acteurs. C'est dire que nous ne travaillons pas seuls mais en partenariat d'abord avec les États membres de la Commission, des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et, bien sûr, des organisations de la société civile. Je voudrais citer par exemple le travail que nous faisons avec l'Institut sud-africain pour les études sur la sécurité. Tel est notre mode de travail. Comme notre chef, M<sup>me</sup> Marcaillou, l'a souligné, ce que nous

essayons de faire c'est de maximiser nos efforts et de réduire partout les chevauchements.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans le cadre du renforcement de la coopération régionale, je voudrais aborder la question du partenariat avec la Commission de l'Union africaine que nous avons instauré, qui s'est renforcé de plus en plus et est devenu, cette année, une coopération concrète dans deux domaines principaux. L'un a consisté à aider la Commission à mobiliser ses efforts pour réaliser un document sur une commission de l'Union africaine dont le but serait d'adopter une position africaine commune en ce qui concerne le traité sur le commerce des armes.

À cet égard, le mois dernier, nous avons aidé à organiser à Lomé, au Togo, une réunion d'experts gouvernementaux de l'Union africaine. Quarante-sept pays sur les 54 pays que compte l'Afrique ont participé à la réunion, et les experts gouvernementaux ont adopté un projet de position commune. Bien que cet accord ne soit qu'un projet, le Conseil des ministres de l'Union africaine se réunira en janvier 2012 pour approuver officiellement cette position commune élaborée par les experts. Le projet de position commune fournit un certain nombre de suggestions détaillées soumises à l'examen des États pour les prochaines négociations relatives à un traité sur le commerce des armes en juillet 2012.

Un autre résultat obtenu à la récente réunion tenue à Lomé a été l'adoption d'un projet de stratégie de l'Union africaine sur les armes légères et de petit calibre que le Comité directeur permanent de l'Union africaine – dont dépend le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique et auquel il participe en qualité d'observateur – a entériné. Les États membres de l'Union africaine ont approuvé ce projet intitulé « Stratégie de l'Union africaine pour le contrôle de la prolifération, de la circulation et du commerce illicite des armes légères et de petit calibre ». La Stratégie appelle les membres de l'Union africaine à promouvoir des questions telles la création d'un comité directeur sur les armes légères et de petit calibre dans le cadre de l'Union africaine, une coopération et une coordination plus étendues aux niveaux régional et continental, la promotion de la coordination dans la mise en œuvre des accords régionaux et continentaux et une coopération interrégionale renforcée, notamment par l'échange d'informations et d'expériences et la mise en commun des meilleures pratiques.

Voilà ce que nous avons été en mesure de faire avec la Commission de l'Union africaine en 2010 et 2011. Nous avons également fourni une aide aux autres organisations sous-régionales, notamment pour parvenir à une position commune sur les négociations en cours sur le traité sur le commerce des armes.

Dans ce contexte, le projet de position commune de la CEDEAO mis au point par les experts, adopté par les États membres au début de cette année et rédigé avec l'appui du Centre régional sera également présenté aux ministres de la CEDEAO pour adoption officielle.

En mars dernier, dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de la sécurité en Afrique centrale, le Centre a fourni un appui technique en préparant la position commune de la CEEAC sur un traité sur le commerce des armes. Cette position commune a été adoptée et signée par les ministres des 11 États membres du Comité consultatif permanent.

J'en viens maintenant au deuxième domaine d'activités que j'ai mentionné précédemment, c'est-à-dire l'appui de fond et technique aux États africains et aux organisations intergouvernementales. Ici, je voudrais rappeler mon rapport présenté l'année dernière à la Commission sur la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, connue sous le nom de Convention de Kinshasa. La Convention a maintenant été signée par les 11 États membres du Comité consultatif permanent. À cet égard, le Centre régional et le Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont travaillé en partenariat pour assurer la ratification et l'entrée en vigueur rapides de cet important instrument en Afrique centrale.

Nous avons également été en mesure d'apporter un appui semblable dans le domaine législatif avec la CEDEAO lorsque, comme dans d'autres sous-régions, les États membres de la CEDEAO se sont rendu compte que leur législation nationale n'était pas toujours en harmonie avec la Convention adoptée en 2006 et entrée en vigueur en 2009. Ils ont demandé l'appui du Centre régional pour rédiger un guide qui aiderait à harmoniser la législation nationale avec la Convention. Ce guide a été préparé et présenté à la CEDEAO et a maintenant été adopté officiellement en

tant qu'instrument destiné à aider les 15 États membres de la CEDEAO à harmoniser leurs législations nationales avec la Convention. De la même façon, nous avons fourni un appui à la Commission de la CEDEAO en élaborant et en installant une base de données sur la législation nationale relative aux armes légères et de petit calibre.

Lorsqu'on en arrive à la mise en œuvre d'instruments régionaux juridiquement contraignants adoptés en Afrique – que ce soit la Convention de la CEEAC ou le Protocole de Nairobi sur la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique – la question du courtage est un autre important domaine complexe. Étant donné que les législations nationales n'abordent pas cette question, les États parties au Protocole de Nairobi ont demandé au Centre régional sur les armes légères et de petit calibre de la région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et des États riverains de les aider à réglementer les activités de courtage dans la région.

Nous avons commencé le travail et, comme je le précise aujourd'hui, nous l'avons terminé au Burundi, au Kenya, au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda. Ce travail consiste à établir un inventaire des courtiers en armes légères et de petit calibre dans chacun des États participants, en publiant des licences de courtage et en mettant au point un logiciel pour l'enregistrement des courtiers. Le projet a également permis d'installer des ordinateurs spéciaux qui permettront aux États membres d'organiser des formations pour les utilisateurs de ces outils dans les différents pays.

Voilà ce que nous avons pu faire en 2011. Ce n'est qu'un aperçu. Le rapport du Secrétaire général dont la Commission dispose déjà contient davantage d'information. Je voudrais maintenant dire à la Commission ce qu'il en sera à l'avenir.

Sur la base des demandes que nous avons reçues de la part d'États membres de la région africaine et de la Commission régionale, nous allons concentrer nos efforts, à partir de 2012 et dans les prochaines années, pour aider la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre le Traité de Pelindaba. À cette fin, la Commission de l'Union africaine nous a demandé de l'aider à renforcer la capacité de la Commission africaine de l'énergie nucléaire. Je suis heureux de voir dans la salle M. Abdul Minty, qui est associé de près à cette commission africaine. Nous allons aussi apporter notre appui à la gestion des stocks en Afrique de

l'Ouest et centrer notre action sur le renforcement des capacités, le traçage et le marquage ainsi que sur la collecte et la destruction des armes dans ces deux sous-régions.

Comme je l'ai dit, nous continuerons de travailler avec le secrétariat de la CEEAC pour assurer l'application effective de la Convention de Kinshasa lorsqu'elle sera mise en œuvre. C'est pourquoi dès maintenant nous œuvrons avec des États membres et des organisations de la société civile pour promouvoir sa ratification.

Nous allons également travailler à la mise en œuvre des résolutions 1540 (2004) et 1977 (2011) du Conseil de sécurité. Le type d'appui que nous fournirons, et qui a fait l'objet d'une demande constante lors des trois réunions régionales organisées en Afrique, concernera les domaines du contrôle des frontières et de l'application de la loi. Nous nous efforcerons d'aider, en coopération avec nos partenaires, les États membres intéressés de la région.

Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, domaine important de nos activités, comme M<sup>me</sup> Marcaillou l'a souligné il y a quelques instants, nous étendrons ce programme à l'Afrique australe et nous nous concentrerons principalement sur les comités parlementaires de défense, et renforcerons ces institutions dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour ce qui est du rôle des parlements dans la mise en œuvre des instruments internationaux de désarmement à l'échelon régional.

Notre dernier domaine d'activité qui est déjà entamé mais sera encore développé en 2011 et 2012, a trait au travail que nous avons entrepris au Mozambique pour l'Académie des forces de police mozambicaines en élaborant un module d'enseignement sur les armes légères et de petit calibre. Nous organiserons un programme de formation à Maputo, en décembre.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les donateurs qui ont apporté une contribution financière ou en nature au Centre, notamment l'Autriche, la Finlande, les Pays-Bas, le Togo et le Cameroun.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Pour nous permettre d'avoir un débat interactif avec nos invités, je suspends maintenant la séance.

*La séance, suspendue à 12 h 50, est reprise à 12 h 55.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour aujourd'hui. La prochaine séance de la Commission aura lieu demain matin à 10 heures. Nous entendrons les derniers orateurs inscrits sur la liste évolutive concernant le désarmement et la sécurité régionale. Si nous en avons le temps, nous aborderons alors le groupe 7 « Mécanisme de désarmement » en commençant par une table ronde avec le Président de la Conférence du désarmement et le Président de la Commission du désarmement.

*La séance est levée à 13 heures.*